

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
15 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt le mardi quinze septembre à 18 heures 30 heures, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 9 septembre 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Ludovic GERAUDIE, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Serge ROUX, M. Ludovic GERAUDIE

Absent avec délégation de pouvoirs :

M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU

Absente :

Mme Julie LENFANT

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2020

Garanties d'emprunt pour le logement social

LIMOGES HABITAT a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur 9 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) et du Crédit Agricole Centre Ouest (CACO). Ils sont destinés à financer les opérations suivantes et se répartissent comme suit :

- 1 394 615,60 € en 2 prêts CDC pour la construction de 11 logements situés 42 rue Emile Labussière à Limoges
- 1 965 082,12 € en 1 prêt CDC pour la construction de 17 logements « résidence Les Hauts de Bramaud » au lieu-dit Les Hauts de Bramaud à Rilhac-Rancon
- 4 109 899 € en 2 prêts CDC pour la construction de 37 logements situés 21 rue Emile Labussière à Limoges
- 964 000 € en 1 prêt CACO pour la construction de 40 logements « résidence Baudin » situés 97, 99 et 101 avenue Baudin à Limoges
- 4 951 515 € en 3 prêts CDC pour la construction de 46 logements « résidence Le Domaine des Sources » rue Simone Veil à Condat-sur-vienne.

NOALIS a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur deux prêts, d'un montant respectif de 2 357 295 € et 2 389 764 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et destinés à financer respectivement la construction de 27 logements opération « Parc Aurélien » rue du Clos Adrien, rue Nazareth, Parc Saint Aurélien à Limoges et la construction de 23 logements opération « Troubadours 1 » rue Bernard de Ventadour à Rilhac-Rancon.

L'ODHAC 87 a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur 3 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts, destinés à financer les opérations suivantes et qui se répartissent comme suit :

- 784 000 € pour la réhabilitation de 56 logements situés 9, 11, 13, 15 rue Basse à Panazol
- 434 000 € pour la construction de 5 logements au 53 rue Albert Calmette à Panazol
- 808 000 € pour la construction de 6 logements opération « La Quintaine » 16, 18, 20, 22, 24 et 26 rue de l'Egalité à Panazol.

SCALIS a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur un prêt d'un montant de 3 017 924 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et destiné à financer la construction de 23 logements opération « Lotissement Académie » rues Mireille Darc et Michèle Morgan à Panazol.

Les communes d'implantation de ces logements (Limoges, Rilhac-Rancon, Condat-sur-Vienne, Panazol) devant également apporter leur garantie à 50 %, Limoges Métropole pourrait garantir ces prêts à même hauteur.

Le bureau communautaire décide de réserver une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour ces prêts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2020

Convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Vienne - Gestion des déchets de venaison du grand gibier

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Vienne (FDC87) coordonne la collecte et la destruction des déchets de venaison du grand gibier sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole.

Dans ce cadre, elle sollicite Limoges Métropole uniquement pour la prise en charge du coût de collecte de ces déchets pour un montant de 6 000 € TTC, le traitement restant à leur charge.

Le bureau communautaire approuve le partenariat avec la FDC87 et le versement d'une subvention plafonnée à 6 000 € TTC annuel et autorise le Président à signer la convention de financement correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2020

Participation financière à la réalisation de logements sociaux en VEFA par Noalis - Opération
J.Grevy à Panazol

Afin de répondre aux orientations de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 et conformément au règlement d'interventions financières approuvé par une délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2019, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise la signature d'une convention de financement avec Noalis pour la réalisation d'un programme de construction en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 8 logements collectifs et de 2 logements individuels situés rue Jules Grévy sur la commune de Panazol pour un montant de 44 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2020

Convention d'objectifs et de partenariat entre Limoges Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

La communauté urbaine a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, créant ainsi une réelle expertise en la matière. Outre ses services, elle accompagne tout autre donneur d'ordre ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsable en intégrant des clauses sociales d'insertion dans sa commande publique.

La Région Nouvelle-Aquitaine a sollicité le service insertion de Limoges Métropole en vue d'intégrer des clauses sociales dans l'opération - restructuration des ateliers du lycée Turgot, pour laquelle il a été proposé d'intégrer 3 080 heures d'insertion, dans plusieurs lots.

A ce titre, le bureau communautaire approuve ce partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la signature d'une convention à intervenir d'une durée de trois ans entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Limoges Métropole pour tout projet nécessitant la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2020

Renouvellement convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et la commune de Solignac pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

La convention de partenariat signée entre Limoges Métropole et la commune de Solignac pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics arrivant à échéance, le bureau communautaire approuve sa reconduction et autorise le Président à signer une nouvelle convention avec cette commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2020

Expérimentation d'une consigne collective autonome pour les vélos sur le site de l'Université -
Règlement d'utilisation de la consigne et convention d'occupation du domaine de l'Université

La start-up El Smartgrid, basée à Ester, a sollicité Limoges Métropole afin d'expérimenter une nouvelle forme de stationnement des vélos. Il s'agit d'une consigne collective sécurisée, via un digicode, et autonome en énergie. Cette consigne acquise via un marché d'innovation pour un montant de 49 765,21 € HT, sera implantée sur le campus de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

Dans ce cadre, le bureau communautaire approuve le règlement d'utilisation de la consigne collective autonome afin de s'assurer de la bonne utilisation du matériel et autorise le Président à signer la convention d'occupation du domaine de l'Université.

ADOpte A L'UNANIMITE